



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reglementation

Question écrite n° 10174

### Texte de la question

M Jean Charbonnel attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la complexité de la législation sur l'urbanisme, en particulier s'agissant de la construction de bureaux en milieu urbain. De récentes affaires ont démontré que la complexité de la réglementation, la multitude des dérogations, la latitude du pouvoir d'appréciation de l'administration sont autant de possibilités de fraude. Il lui demande si les mesures qui sont actuellement à l'étude par ses services permettront de simplifier la réglementation et de la rendre plus efficace.

### Texte de la réponse

Reponse. - S'il est vrai que la réglementation de l'urbanisme s'est amplifiée au cours des dernières années, cette situation est notamment liée au fait que tout un ensemble de principes et de pratiques relevant de la planification urbaine ou de la délivrance des autorisations de construire ou d'utiliser le sol a dû être adapté pour tenir compte de la nouvelle répartition des compétences résultant de la décentralisation. A l'heure actuelle, le problème de la simplification du droit de l'urbanisme se pose moins en termes de réduction du nombre de textes existants, simplification qui risquerait de causer encore des perturbations après que la grande vague de textes nouveaux parus depuis 1983, qu'en termes de stabilité et de compréhension. C'est précisément en ce sens que souhaite agir le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charbonnel Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10174

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 1989, page 936